

Canicule : fermeture exceptionnelle des équipements sportifs communaux

En raison de l'épisode de canicule et de l'alerte rouge en vigueur dans les Yvelines, la Ville a pris la décision de fermer plusieurs équipements sportifs communaux du **lundi 22 au vendredi 26 juin 2026 inclus**.



Sont concernés :

- **Stade de Chevincourt**
- **Espace Jacques Anquetil (terrain de football, terrains de tennis couverts et extérieurs)**
- **Gymnase Auguste Delaune**
- **Gymnase Chantal Mauduit**
- **Skatepark**
- **City stade Buisson et Centre Bourg**
- **Espace sportif plaine de Chevincourt (Street workout, agrès fitness, piste d'athlétisme)**
- **Boulodromes Bernard Chambas et Buisson**
- **Jardin d'arc Héléne Boucher**
- **Espace Golf**

L'accès à ces équipements sera interdit pour toutes les activités de loisirs, les entraînements et les compétitions durant cette période.

Cette mesure vise à protéger la santé de tous et à respecter les recommandations sanitaires liées aux fortes chaleurs.

Pensez à adopter les bons réflexes :

- Buvez régulièrement de l'eau
- Restez autant que possible dans des lieux frais

Documents

[Arrêté préfectoral N°20266052 portant restriction des activités physiques et sportives](#)

[Arrêté temporaire n° 2026-070-SG relatif à la fermeture des installations sportives de la ville à compter du 22 juin 2026 en rai](#)